



*Le dépassement  
ça se souligne!*

**RÈGLEMENTATION  
MISE EN CANDIDATURE**

**5 NOVEMBRE 2022 - MALIOTENAM**

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les associations régionales doivent être membres à Loisir et sport Côte-Nord. Exceptionnellement, étant donné la situation des dernières années, la présence à l'Assemblée général annuelle n'est pas obligatoire pour soumettre une candidature. En cas de doute, communiquez avec nous. Les coordonnées complètes se retrouvent à la fin du présent document. Le formulaire de mise en candidature est électronique et est accessible jusqu'au jeudi 15 septembre 2019, 12 h (midi). Aucune candidature ne sera acceptée suivant cette date.

Pour remplir un formulaire : [ici](#)

Les informations inscrites à l'intérieur des formulaires de candidature doivent couvrir uniquement la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022.

## ÉNUMÉRATION DES CATÉGORIES

1. ATHLÈTE DE L'ANNÉE DÉCOUVERTE - CÔTE-NORD FÉMININ & MASCULIN .....	3
2. ATHLÈTE DE L'ANNÉE ESPOIR - CÔTE-NORD SPORT COLLECTIF & INDIVIDUEL, FÉMININ & MASCULIN .....	3
3. ATHLÈTE DE L'ANNÉE PERSONNE HANDICAPÉE - NIVEAU RÉGIONAL, PROVINCIAL OU NATIONAL .....	4
4. BOURSE LYNE-TREMBLAY .....	4
5. BOURSE JEUX DE LA FRANCOPHONIE .....	4
6. BOURSE JEUX OLYMPIQUES/PARALYMPIQUES .....	5
7. ATHLÈTE ÉLITE PROVINCIAL .....	5
8. ADMINISTRATEUR-TRICE BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE .....	5
9. OFFICIEL-LE DE L'ANNÉE .....	6
10. ÉQUIPE DE L'ANNÉE .....	6
11. ENTRAÎNEUR-EUSE DE L'ANNÉE .....	6
12. PRIX HOMMAGE .....	6

## LISTE DES SPORTS INVENTORIÉS ET ÉLLIGIBLES SUR LA CÔTE-NORD

ATHLÉTISME/CROSS-COUNTRY  
 BADMINTON  
 BASEBALL  
 BASKETBALL  
 BOXE  
 CHEERLEADING  
 CURLING  
 GOLF  
 GYMNASTIQUE/TRAMPOLINE

HOCKEY SUR GLACE  
 JUDO  
 KARATÉ  
 NATATION/EAU LIBRE  
 NATATION ARTISTIQUE  
 PATINAGE ARTISTIQUE  
 PATINAGE DE VITESSE  
 PLONGEON  
 RINGUETTE  
 SKI ALPIN

SKI DE FOND  
 SOCCER  
 TAEKWONDO  
 TENNIS  
 TENNIS DE TABLE  
 TIR À L'ARC  
 TRIATHLON  
 VÉLO DE MONTAGNE  
 VOLLEYBALL

## DESCRIPTION DE CHACUNE DES CATÉGORIES

Les dossiers de mise en candidature pour les catégories suivantes sont sélectionnés et soumis par l'association ou le club lorsqu'il y a absence d'association et se verront attribuer une bourse. L'appellation de deux catégories a été modifiée. Dorénavant, les catégories Relève Côte-Nord et Élite Côte-Nord porteront respectivement les noms de Découverte Côte-Nord et Espoir Côte-Nord.

### 1.ATHLÈTE DE L'ANNÉE - DÉCOUVERTE CÔTE-NORD FÉMININ & MASCULIN

Les athlètes dans cette catégorie sont identifiés comme étant les athlètes découvertes féminin et masculin de leur sport sur le plan régional. Un athlète qui s'est démarqué dans sa discipline dans l'année en cours. Uniquement en volley-ball et en basket-ball, les candidatures pourront être déposées par l'association régionale et le Réseau du sport étudiant de la Côte-Nord. Le comité régional procédera à la sélection de la candidature qui représentera le sport au niveau régional dans la catégorie relève. Il n'y a pas d'âge associé à cette catégorie, l'athlète nommé relève peut être plus vieux que l'athlète élite. Un athlète peut être nommé Relève plusieurs années consécutives.

#### Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

- Avoir été actif un minimum de 80% de la saison sportive au sein d'un club de la Côte-Nord l'année d'éligibilité;
- Être étudiant à temps plein;
- Avoir un domicile fixe sur la Côte-Nord.

**Bourse attribuée : 250\$**

### 2.ATHLÈTE DE L'ANNÉE - ESPOIR CÔTE-NORD FÉMININ & MASCULIN

Les athlètes dans cette catégorie sont reconnus comme étant les meilleurs athlètes féminin et masculin de leur sport sur le plan régional. Un athlète peut être nommé Élite Côte-Nord plusieurs années consécutives. Les athlètes dans cette catégorie se retrouvent en nomination pour le titre d'athlète de l'année féminin et masculin au niveau régional, à l'intérieur de la catégorie; sports individuels et collectifs, toutes disciplines confondues. Uniquement en volley-ball et en basket-ball, les candidatures pourront être déposées par l'association régionale et le Réseau du sport étudiant de la Côte-Nord. Le comité régional procédera à la sélection de la candidature qui représentera le sport au niveau régional dans la catégorie élite. Les 4 gagnants se méritent chacun une bourse supplémentaire de 550\$.

#### Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

- Avoir été actif un minimum de 80% de la saison sportive au sein d'un club de la Côte-Nord l'année d'éligibilité;
- Être étudiant à temps plein;
- Avoir un domicile fixe sur la Côte-Nord.

**Bourse attribuée : 550\$**

### 3.ATHLÈTE DE L'ANNÉE - PERSONNE HANDICAPÉE NIVEAU RÉGIONAL, PROVINCIAL OU NATIONAL

Les athlètes dans cette catégorie sont reconnus comme étant les meilleurs athlètes féminin et masculin de leur sport sur le plan régional.

Un athlète peut être nommé athlète de l'année personne handicapée, plusieurs années consécutives.

#### Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

- Avoir été actif un minimum de 80% de la saison sportive au sein d'un club de la Côte-Nord l'année l'éligibilité;
- L'athlète doit être âgé de 30 ans et moins;
- Avoir un domicile fixe sur la Côte-Nord.

**Bourse attribuée : 550\$**

### 4.BOURSE LYNE-TREMBLAY

Les athlètes dans cette catégorie doivent avoir participé aux Jeux du Canada l'année d'éligibilité.

Il est du devoir de l'athlète de compléter et de transmettre sa candidature avant le 15 septembre 2022, midi.

#### Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

- Le candidat doit avoir été étudiant à temps plein l'année d'éligibilité ; soit l'an scolaire 2021-2022. L'athlète doit déposer une preuve de scolarité (bulletin ou lettre du registraire) lorsqu'il remplit son formulaire de candidature;
- Avoir un domicile fixe sur la Côte-Nord ; un athlète qui habite à l'extérieur de la région sera accepté si ses parents/tuteurs y ont toujours un domicile fixe;
- Afin de soumettre la candidature, un club du même sport doit être actif sur la Côte-Nord.

**Bourse attribuée : 1 500 \$**

### 5. BOURSE JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Les athlètes dans cette catégorie doivent avoir participé aux Jeux de la Francophonie l'année d'éligibilité. Il est du devoir de l'athlète de remplir et de transmettre sa candidature avant le 15 septembre 2022, midi.

#### Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

- Le candidat doit avoir été étudiant à temps plein l'année d'éligibilité ; soit l'an scolaire 2021-2022. L'athlète doit déposer une preuve de scolarité (bulletin ou lettre du registraire) lorsqu'il remplit son formulaire de candidature;
- Avoir un domicile fixe sur la Côte-Nord ; un athlète qui habite à l'extérieur de la région sera accepté si ses parents/tuteurs y ont toujours un domicile fixe;
- Afin de soumettre la candidature, un club du même sport doit être actif sur la Côte-Nord.

**Bourse attribuée : 1 000 \$**

## 6. BOURSE JEUX OLYMPIQUES/PARALYMPIQUES

Les athlètes dans cette catégorie doivent avoir participé aux Jeux Olympique/Paralympique ou Olympique Jeunesse. Il est du devoir de l'athlète de remplir et de transmettre sa candidature avant le 15 septembre 2022, midi.

### Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

- Le candidat doit avoir été étudiant à temps plein l'année d'éligibilité ; soit l'an scolaire 2021- 2022. L'athlète doit déposer une preuve de scolarité (bulletin ou lettre du registraire) lorsqu'il remplit son formulaire de candidature;
- Avoir un domicile fixe sur la Côte-Nord ; un athlète qui habite à l'extérieur de la région sera accepté si ses parents/tuteurs y ont toujours un domicile fixe;
- Afin de soumettre la candidature, un club du même sport doit être actif sur la Côte-Nord.

**Bourse attribuée : Jeux Olympiques/Paralympiques : 3000\$**  
**Jeux Olympiques de la jeunesse : 2000\$**

---

**\*\* La catégorie suivante est destinée aux athlètes ayant été contacté directement par Loisir et Sport Côte-Nord par leur présence sur la liste du Ministère de l'Éducation en tant qu'étudiant-athlète. \*\***

## 7. ATHLÈTE ÉLITE PROVINCIAL

Les athlètes dans cette catégorie doivent être reconnus par leur fédération au programme d'excellence (Excellence, Élite ou Relève) et donc, figurent sur la liste du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en date du 1er octobre 2021 au 30 septembre de l'année en cours.

Même si l'athlète se retire de l'équipe Québec au moment de soumettre la candidature, il a droit à la bourse s'il était actif au sein de celle-ci l'année d'éligibilité.

Veuillez noter que Loisir et sport Côte-Nord envoie un avis postal à chacun des athlètes figurant sur la liste. Pour information, veuillez communiquer avec Catherine Gallant au [gallant.catherine@urlscn.qc.ca](mailto:gallant.catherine@urlscn.qc.ca) ou par téléphone au 418 296-5774/1 888 330-8757.

**Aucune relance ne sera effectuée par la suite. Il est du devoir de l'athlète de compléter et de transmettre sa candidature avant le 15 septembre 2021, midi.**

### Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

- Les candidats doivent avoir été étudiants à temps plein l'année d'éligibilité ; soit l'an scolaire 2021-2022. L'athlète doit déposer une preuve de scolarité (bulletin ou lettre du registraire) lorsqu'il remplit son formulaire de candidature;
- Avoir un domicile fixe sur la Côte-Nord (un athlète qui fréquente une institution à l'extérieur de la région sera accepté si ses parents/tuteurs y ont toujours un domicile fixe);
- Afin de soumettre la candidature, un club actif du même sport doit être actif sur la Côte-Nord.

**Bourse attribuée : Relève : 900\$      Élite : 1 200\$      Excellence : 1 600\$**

## 8. ADMINISTRATEUR-TRICE BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE

Les candidats sont soumis par l'association ou le club lorsqu'il y a absence d'association et évalués par un comité de sélection.

### Critère d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

→ Le candidat doit être actif au sein d'une organisation de la Côte-Nord.

## 9. OFFICIEL-LE DE L'ANNÉE

Les candidats sont soumis par l'association ou le club lorsqu'il y a absence d'association et sélectionnés par un comité de sélection.

### Critère d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

→ Le candidat doit être actif au sein d'une organisation de la Côte-Nord.

## 10. ÉQUIPE DE L'ANNÉE

Les équipes sont soumises par l'association ou le club lorsqu'il y a absence d'association et évaluées par un comité de sélection. Uniquement en volley-ball et en basket-ball, les candidatures pourront être déposées par l'association régionale et le Réseau du sport étudiant de la Côte-Nord. Le comité de sélection procèdera à la sélection de la candidature qui représentera le sport au niveau régional dans la catégorie équipe.

### Critères d'admissibilité :

- Être étudiant à temps plein;
- Avoir un domicile fixe sur la Côte-Nord.

## 11. ENTRAÎNEUR-EUSE DE L'ANNÉE

.Les candidats sont soumis par l'association ou le club lorsqu'il y a absence d'association et évalués par un comité de sélection.

### Critère d'admissibilité de la candidature:

→ Le candidat doit être actif au sein d'une organisation de la Côte-Nord.

## 12. PRIX HOMMAGE

Uniquement 2 dossiers seront acceptés dans cette catégorie, premier arrivé, premier servi. L'hommage doit être réalisé par une personne de votre organisation lors de la tenue du gala.

Pour réserver un prix hommage, veuillez communiquer avec Catherine Gallant au [gallant.catherine@urlscn.qc.ca](mailto:gallant.catherine@urlscn.qc.ca) ou par téléphone; 418 296-5774 1 888 330-8757.

### Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

→ Le candidat doit être actif au sein d'une organisation de la Côte-Nord.

### Pour informations

**Catherine Gallant, responsable**

**Courriel : [gallant.catherine@urlscn.qc.ca](mailto:gallant.catherine@urlscn.qc.ca)**

**Téléphone : 418-296-5774**